



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service interministériel de défense et de protection civile

ARRÊTÉ N°79_IAL_1 du 25 mars 2019

Relatif à la liste des communes des Deux-Sèvres concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques et pollutions.

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-5 à L. 125-7, R. 125-23 à R. 125-27, R563-4 et D563-8-1;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-22 et R. 1333-29;

Vu le code minier (nouveau), notamment l'article L. 174-5;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français;

Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 2005 modifié portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques;

Vu l'arrêté n°9 du 04 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet;

ARRETE :

Article 1^{er} : Au terme des articles L125-5, L125-6 et L125-7 et R125-23 à 27 du Code de l'environnement, les acquéreurs ou locataires de bien immobilier, de toute nature, doivent être informés par le vendeur ou le bailleur, qu'il s'agisse ou non d'un professionnel de l'immobilier, des risques et des pollutions auxquels ce bien est exposé.

Article 2: Cette obligation d'information s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté pour les biens immobiliers de toute nature situés :

- Dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques ayant fait l'objet d'une approbation par le Préfet ;
- Dans une zone exposée aux risques délimitée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou des risques miniers résiduels approuvé par le Préfet ou dont certaines dispositions ont été rendues immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du Code de l'environnement ;
- Dans le périmètre mis à l'étude dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou de risques miniers résiduels prescrit par le Préfet ;
- Dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5 mentionnées par les articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement ;
- Dans un secteur d'information sur les sols ;
- Dans une commune à potentiel radon de niveau 3.

Article 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée aux maires des communes intéressées et à la chambre départementale des notaires.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres, les mentions et modalités de sa consultation seront insérées dans un journal local.

Article 5 : L'arrêté n°9 du 04 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est abrogé et remplacé, en toutes ses dispositions, par le présent arrêté.

Article 6: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, les sous-préfets d'arrondissements, et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Isabelle DAVID

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRt
L'Absie	79001	Néant	3	Néant	Néant
Adilly	79002	Néant	3	Néant	Néant
Aiffres	79003	Néant	1	Néant	Néant
Airvault	79005	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Allonne	79007	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Amailloux	79008	Néant	3	Néant	PPRt de l'établissement TITANOBEL approuvé le 7 décembre 2009
Amuré	79009	Néant	1	Néant	Néant
Arçais	79010	Néant	1	Néant	Néant
Argentonnay	79013	Néant	3	Néant	Néant
Loretz-d'Argenton	79014	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Asnières-en-Poitou	79015	Néant	1	Néant	Néant
Assais-les-Jumeaux	79016	Néant	3	Néant	Néant
Aubigné	79018	Néant	1	Néant	Néant
Aubigny	79019	Néant	3	Néant	Néant
Augé	79020	Néant	2	Néant	Néant
Availles-Thouarsais	79022	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Avon	79023	Néant	1	Néant	Néant
Azay-le-Brûlé	79024	Néant	2	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Azay-sur-Thouet	79025	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Beaulieu-sous-Parthenay	79029	Néant	3	Néant	Néant
Beaussais-Vitré	79030	Néant	1	Néant	Néant
Beauvoir-sur-Niort	79031	Néant	1	Néant	Néant
Béceleuf	79032	Néant	3	Néant	Néant
Bessines	79034	Néant	1	Néant	Néant
Boismé	79038	Néant	3	Néant	Néant
La Boissière-en-Gâtine	79040	Néant	2	Néant	Néant
Bougon	79042	Néant	1	Néant	Néant
Le Bourdet	79046	Néant	1	Néant	Néant
Boussais	79047	Néant	3	Néant	Néant
La Crèche	79048	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Bressuire	79049	Néant	3	Néant	Néant
Bretignolles	79050	Néant	3	Néant	Néant
Brieuil-sur-Chizé	79055	Néant	1	Néant	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRi
Brion-près-Thouet	79056	Néant	1	Néant	Néant
Brioux-sur-Boutonne	79057	Néant	1	Néant	Néant
Brûlain	79058	Néant	1	Néant	Néant
Le Busseau	79059	Néant	3	Néant	Néant
Caunay	79060	Néant	1	Néant	Néant
Celles-sur-Belle	79061	Néant	1	Néant	Néant
Cerizay	79062	Néant	3	Néant	Néant
Val en Vignes	79063	Néant	3	Néant	Néant
Fontivillié	79064	Néant	1	Néant	Néant
Champdeniers	79066	Néant	3	Néant	Néant
Chanteloup	79069	Néant	3	Néant	Néant
La Chapelle-Bâton	79070	Néant	1	Néant	Néant
La Chapelle-Bertrand	79071	Néant	3	Néant	Néant
La Chapelle-Pouilloux	79074	Néant	1	Néant	Néant
La Chapelle-Saint-Laurent	79076	Néant	3	Néant	Néant
Beugnon-Thireuil	79077	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Plaine-d'Argenson	79078	Néant	1	Néant	Néant
Mauléon	79079	Néant	3	Néant	Néant
Châtillon-sur-Thouet	79080	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Chauray	79081	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Chef-Boutonne	79083	Néant	1	Néant	Néant
Chenay	79084	Néant	1	Néant	Néant
Chérigné	79085	Néant	1	Néant	Néant
Cherveux	79086	Néant	1	Néant	Néant
Chey	79087	Néant	2	Néant	Néant
Chiché	79088	Néant	3	Néant	Néant
Le Chillou	79089	Néant	2	Néant	Néant
Chizé	79090	Néant	1	Néant	Néant
Cirières	79091	Néant	3	Néant	Néant
Clavé	79092	Néant	3	Néant	Néant
Clessé	79094	Néant	3	Néant	Néant
Clussais-la-Pomméraie	79095	Néant	1	Néant	Néant
Combrand	79096	Néant	3	Néant	Néant
Coulon	79100	Néant	1	Néant	Néant
Coulonges-sur-l'Autize	79101	Néant	3	Néant	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRt
Coulonges-Thouarsais	79102	Néant	3	Néant	Néant
Courlay	79103	Néant	3	Néant	Néant
Cours	79104	Néant	3	Néant	Néant
Les Châteliers	79105	Néant	3	Néant	Néant
Couture-d'Argenson	79106	Néant	1	Néant	Néant
Doux	79108	Néant	1	Néant	Néant
Echiré	79109	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Ensigné	79111	Néant	1	Néant	Néant
Epannes	79112	Néant	1	Néant	Néant
Exireuil	79114	Néant	3	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Exoudun	79115	Néant	2	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Faye-l'Abbesse	79116	Néant	3	Néant	Néant
Faye-sur-Ardin	79117	Néant	1	Néant	Néant
Fénery	79118	Néant	3	Néant	Néant
Fenioux	79119	Néant	3	Néant	Néant
La Ferrière-en-Parthenay	79120	Néant	1	Néant	PPRt de l'établissement ESA (MAXAM ATLANTIQUE) approuvé le 5 août 2011
Fomperron	79121	Néant	3	Néant	Néant
Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues	79122	Néant	1	Néant	Néant
La Forêt-sur-Sèvre	79123	Néant	3	Néant	Néant
Les Forges	79124	Néant	3	Néant	Néant
Fors	79125	Néant	1	Néant	Néant
Les Fosses	79126	Néant	1	Néant	Néant
La Foye-Monjault	79127	Néant	1	Néant	Néant
François	79128	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Fressines	79129	Néant	1	Néant	Néant
Frontenay-Rohan-Rohan	79130	Néant	1	Néant	Néant
Geay	79131	Néant	3	Néant	Néant
Genneton	79132	Néant	3	Néant	Néant
Germond-Rouvre	79133	Néant	3	Néant	Néant
Glénay	79134	Néant	3	Néant	Néant
Gourgé	79135	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRt
Alloinay	79136	Néant	1	Néant	Néant
Granzay-Gript	79137	Néant	1	Néant	Néant
Les Groseillers	79139	Néant	3	Néant	Néant
Valdelaume	79140	Néant	1	Néant	Néant
Irais	79141	Néant	1	Néant	Néant
Juillé	79142	Néant	1	Néant	Néant
Juscorps	79144	Néant	1	Néant	Néant
Lageon	79145	Néant	3	Néant	Néant
Largeasse	79147	Néant	3	Néant	Néant
Lezay	79148	Oui: 1	2	Néant	Néant
Lhoumois	79149	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Limalonges	79150	Néant	1	Néant	Néant
Lorigné	79152	Néant	1	Néant	Néant
Loubigné	79153	Néant	1	Néant	Néant
Loubillé	79154	Néant	1	Néant	Néant
Louin	79156	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Louzy	79157	Oui: 1	1	Néant	Néant
Luché-sur-Brioux	79158	Néant	1	Néant	Néant
Luché-Thouarsais	79159	Néant	3	Néant	Néant
Lusseray	79160	Néant	1	Néant	Néant
Luzay	79161	Néant	3	Néant	Néant
Magné	79162	Néant	1	Néant	Néant
Mairé-Levescault	79163	Néant	1	Néant	Néant
Maisonnay	79164	Néant	1	Néant	Néant
Maisontiers	79165	Néant	3	Néant	PPRt de l'établissement TITANOBEL approuvé le 7 décembre 2009
Marigny	79166	Néant	1	Néant	Néant
Marnes	79167	Néant	1	Néant	Néant
Mauzé-sur-le-Mignon	79170	Néant	1	Néant	Néant
Mazières-en-Gâtine	79172	Néant	3	Néant	Néant
Melle	79174	Néant	3	Néant	PPRt de l'établissement RHODIA (SOLVAY) approuvé le 25 février 2013
Melleran	79175	Néant	1	Néant	Néant
Ménigoute	79176	Néant	3	Néant	Néant
Messé	79177	Néant	1	Néant	Néant
Moncoutant-Sur-Sèvre	79261	Oui: 1	3	Néant	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRt
Montalembert	79180	Néant	1	Néant	Néant
Montravers	79183	Néant	3	Néant	Néant
La Mothe-Saint-Héray	79184	Néant	2	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Aigondigné	79185	Néant	1	Néant	Néant
Nanteuil	79189	Néant	3	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Neuvy-Bouin	79190	Néant	3	Néant	Néant
Niort	79191	Oui: 4	1	PPRi de la Sèvre Niortaise et ses affluents sur le territoire de la commune de Niort approuvé le 3 décembre 2007	PPRt de l'établissement SIGAP OUEST approuvé le 30 avril 2015
Nueil-les-Aubiers	79195	Néant	3	Néant	Néant
Plaine-et-Vallées	79196	Néant	1	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Oroux	79197	Néant	1	Néant	Néant
Paizay-le-Chapt	79198	Néant	1	Néant	Néant
Pamplie	79200	Néant	3	Néant	Néant
Pamproux	79201	Néant	1	Néant	Néant
Parthenay	79202	Oui: 1	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Pas-de-Jeu	79203	Néant	1	Néant	Néant
Périgné	79204	Néant	1	Néant	Néant
Pers	79205	Néant	1	Néant	Néant
La Petite-Boissière	79207	Néant	3	Néant	Néant
La Peyratte	79208	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Pierrefitte	79209	Néant	3	Néant	Néant
Le Pin	79210	Néant	3	Néant	Néant
Pliboux	79212	Néant	1	Néant	Néant
Pompaire	79213	Néant	3	Néant	Néant
Pougne-Hérisson	79215	Néant	3	Néant	Néant
Prahecq	79216	Néant	1	Néant	Néant
Prailles-La Couarde	79217	Néant	1	Néant	Néant
Pressigny	79218	Néant	1	Néant	Néant
Prin-Deyrançon	79220	Néant	1	Néant	Néant
Puihardy	79223	Néant	3	Néant	Néant
Reffannes	79225	Néant	3	Néant	Néant
Le Retail	79226	Néant	3	Néant	Néant
La Rochénard	79229	Néant	1	Néant	Néant
Rom	79230	Néant	1	Néant	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	SC INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRi
Romans	79231	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Amand-sur-Sèvre	79235	Néant	3	Néant	Néant
Saint-André-sur-Sèvre	79236	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Aubin-du-Plain	79238	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Aubin-le-Cloud	79239	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Christophe-sur-Roc	79241	Néant	3	Néant	Néant
Voulmentin	79242	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Coutant	79243	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Cyr-la-Lande	79244	Néant	1	Néant	Néant
Sainte-Eanne	79246	Néant	3	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Saint-Gelais	79249	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Sainte-Gemme	79250	Néant	3	Néant	Néant
Marcillé	79251	Néant	1	Néant	PPRt de l'établissement RHODIA (SOLVAY) approuvé le 25 février 2013
Saint-Généroux	79252	Néant	1	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Saint-Georges-de-Noisné	79253	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Georges-de-Rex	79254	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Germain-de-Longue-Chaume	79255	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Germier	79256	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Hilaire-la-Palud	79257	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Jacques-de-Thouars	79258	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Saint-Jean-de-Thouars	79259	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Saint-Laurs	79263	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Léger-de-Montbrun	79265	Oui: 1	1	Néant	Néant
Saint-Lin	79267	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Loup-Lamairé	79268	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Saint-Maixent-de-Beugné	79269	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Maixent-l'Ecole	79270	Oui: 1	2	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Saint-Marc-la-Lande	79271	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Martin-de-Bernegoue	79273	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Martin-de-Mâcon	79274	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Martin-de-Saint-Maixent	79276	Néant	2	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Nom commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRt
Saint-Martin-de-Sanzay	79277	Néant	1	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Saint-Martin-du-Fouilloux	79278	Néant	3	Néant	Néant
Saint Maurice Étusson	79280	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Maxire	79281	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Sainte-Néomaye	79283	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Sainte-Ouene	79284	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Pardoux-Soutiers	79285	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Paul-en-Gâtine	79286	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Pierre-des-Echaubrognes	79289	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Pompain	79290	Néant	3	Néant	Néant
Saint-Rémy	79293	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Romans-des-Champs	79294	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Romans-lès-Melle	79295	Néant	1	Néant	Néant
Sainte-Soline	79297	Néant	1	Néant	Néant
Saint-Symphorien	79298	Néant	1	Néant	PPRt de l'établissement DE SANGOSSE approuvé le 7 décembre 2009
Saint-Varent	79299	Néant	3	Néant	Néant
Sainte-Verge	79300	Néant	1	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Saint-Vincent-la-Châtre	79301	Néant	1	Néant	Néant
Saivres	79302	Néant	2	Néant	Néant
Salles	79303	Néant	1	Néant	Néant
Sansais	79304	Néant	1	Néant	Néant
Saurais	79306	Néant	3	Néant	Néant
Sauzé-Vaussais	79307	Néant	1	Néant	Néant
Sciecq	79308	Néant	1	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant
Scillé	79309	Néant	3	Néant	Néant
Secondigné-sur-Belle	79310	Néant	1	Néant	Néant
Secondigny	79311	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Séligné	79312	Néant	1	Néant	Néant
Sepvret	79313	Néant	2	Néant	Néant
Soudan	79316	Néant	3	Néant	Néant
Souvigné	79319	Néant	3	PPRi de la vallée de la Sèvre Niortaise à l'amont de Niort approuvé le 21 mars 2017	Néant

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n° 79_IAL_1

- Zonage sismique : Toutes les communes du département des Deux-Sèvres sont classées en zone de sismicité 3 (modérée).
- Risques miniers : Aucune commune du département des Deux-Sèvres n'est concernée par un plan de prévention risques miniers
- SIS : Secteurs d'informations sur les sols
- Radon : Le potentiel radon dans les sols est significatif à partir du niveau 3
- PPRn: Plan de prévention risques naturels :
 - PPri : Plan de prévention risques inondations
- PPRt : Plan de prévention risques technologiques

Num commune	N° INSEE	S.I.S.	Radon	PPRn	PPRt
Surin	79320	Néant	3	Néant	Néant
Le Tallud	79322	Néant	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Thénezay	79326	Néant	1	Néant	PPRt de l'établissement ESA (MAXAM ATLANTIQUE) approuvé le 5 août 2011
Thouars	79329	Oui: 4	3	PPRi de la vallée du Thouet approuvé le 13 novembre 2008	Néant
Tourtenay	79331	Néant	1	Néant	Néant
Trayes	79332	Néant	3	Néant	Néant
Val-du-Mignon	79334	Néant	1	Néant	Néant
Vallans	79335	Néant	1	Néant	Néant
Vançais	79336	Néant	1	Néant	Néant
Le Vanneau-Irleau	79337	Néant	1	Néant	Néant
Vanzay	79338	Néant	1	Néant	Néant
Vasles	79339	Néant	3	Néant	Néant
Vausseroux	79340	Néant	3	Néant	Néant
Vautebis	79341	Néant	3	Néant	Néant
Vernoux-en-Gâtine	79342	Néant	3	Néant	Néant
Vernoux-sur-Boutonne	79343	Néant	1	Néant	Néant
Verruyes	79345	Néant	3	Néant	Néant
Le Vert	79346	Néant	1	Néant	Néant
Viennay	79347	Néant	3	Néant	Néant
Villefollet	79348	Néant	1	Néant	Néant
Villemain	79349	Néant	1	Néant	Néant
Villiers-en-Bois	79350	Néant	1	Néant	Néant
Villiers-en-Plaine	79351	Néant	1	Néant	Néant
Villiers-sur-Chizé	79352	Néant	1	Néant	Néant
Vouhé	79354	Néant	3	Néant	Néant
Vouillé	79355	Néant	1	Néant	Néant
Xaintray	79357	Néant	3	Néant	Néant